

Augmentation des tarifs d'ELIA : Les Enjeux pour le Secteur à Profit Social

Communiqué de presse – Namur 20 février 2013

Le 1^{er} janvier 2013 est entrée en vigueur une nouvelle augmentation des tarifs d'ELIA pour le soutien aux énergies renouvelables en Wallonie. Celle-ci découle directement du succès important des certificats verts dont bénéficient les détenteurs de panneaux photovoltaïques et de l'obligation pour ELIA de racheter les certificats verts wallons au prix garanti de 65€. Le gestionnaire du réseau d'électricité répercute ce coût sur l'ensemble des consommateurs.

L'UNIPSO souligne l'impact négatif et dangereux de cette augmentation sur la pérennité des entreprises à profit social (non marchandes)!

Le tarif, de 1,1889 €/MWh HTVA avant le 01/10/2012, est passé à 13,8159 €/MWh HTVA au 01/01/2013. Cela équivaut à une augmentation de 1,26 cent par KWh HTVA soit 1.52 cent par KWh TVAC¹. Sur base d'un prix moyen de l'électricité de 17 cent/KWh TVAC pour les entreprises à profit social, cela représente une hausse globale du prix de l'électricité de 8.9%.

À titre d'exemple, au niveau de la santé en Wallonie, il apparaît que l'impact financier serait :

- pour les hôpitaux de 4.36 M€ TVAC,
- pour le secteur santé mentale de 0,48 M€ TVAC,
- pour le secteur personnes âgées de 3,02 M€ TVAC, dont 1,45 M€ pour le privé commercial.

Cette semaine, la presse annonce que les grandes entreprises, et principalement celles engagées dans un accord de branche (aucun accord de branche n'existe pour le secteur à profit social), seront en partie exonérées de ce surcoût pour préserver leur compétitivité. Dans le même temps, le Gouvernement wallon chercherait une solution pour affecter le moins possible les particuliers. Qui va donc payer la facture?

L'UNIPSO refuse que les entreprises à profit social assument la note du photovoltaïque!

Les entreprises à profit social qui fournissent des services accessibles financièrement et de qualité afin de répondre aux besoins de la population (éducation, santé, action sociale, etc.) ne peuvent faire face à cette importante augmentation des tarifs d'ELIA. D'une part, ces entreprises n'ont pas la possibilité de répercuter cette hausse sur les bénéficiaires des services vu leur volonté de garantir leur accessibilité financière. D'autre part, l'impact financier de l'augmentation des tarifs d'ELIA est plus élevé pour les entreprises à profit social vu qu'elles ne peuvent, pour la grande majorité d'entre elles, pas récupérer la TVA. L'augmentation du coût à charge des entreprises à profit social doit être calculée TVAC. L'accessibilité et la pérennité de ces services fondamentaux sont donc fragilisées.

Par conséquent, l'UNIPSO demande que l'ensemble du secteur à profit social soit exonéré de cette augmentation!

¹ Les entreprises à profit social (non marchandes) ne pouvant, pour la grande majorité d'entre elles, pas récupérer la TVA, l'augmentation de prix doit être calculée TVAC.

L'UNIPSO s'exprime au nom de :

32 fédérations d'employeurs du secteur public et privé actives dans le domaine de la santé, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, l'aide et les soins à domicile, l'aide aux personnes fragilisées, l'aide et l'hébergement des personnes handicapées, l'aide à la jeunesse, la petite enfance, les entreprises de travail adapté, l'insertion socioprofessionnelle, la culture, le sport et l'enseignement, ainsi que les 4 grandes mutualités

Le poids du secteur à profit social!

*"19% de l'emploi total en Wallonie, soit 195.550 postes de travail"
"Plus de 9.000 établissements"*

"18% de la valeur ajoutée totale en Wallonie, soit + de 13 milliards €"

"Une croissance annuelle moyenne de l'emploi estimée à 2,5% entre 2010 et 2016"